

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain MILLOT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Benoît BORDAT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Michel ROTGER	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.
Mme Claude DARCIAUX	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Dijon - rue des Champs Loups - Constitution d'une réserve foncière - Demande d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or**

Le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs propriétés situées à proximité du futur centre de maintenance et d'exploitation du tramway et des bus de l'agglomération dijonnaise.

Ces acquisitions ont été réalisées en vue de la constitution d'une réserve foncière afin de permettre à terme la restructuration de ce secteur destiné au développement économique ou à l'accueil d'équipements.

Cette restructuration nécessite au préalable de poursuivre la maîtrise foncière de plusieurs propriétés bâties et terrains nus situés rue des Champs Loups, conformément au périmètre ci-joint.

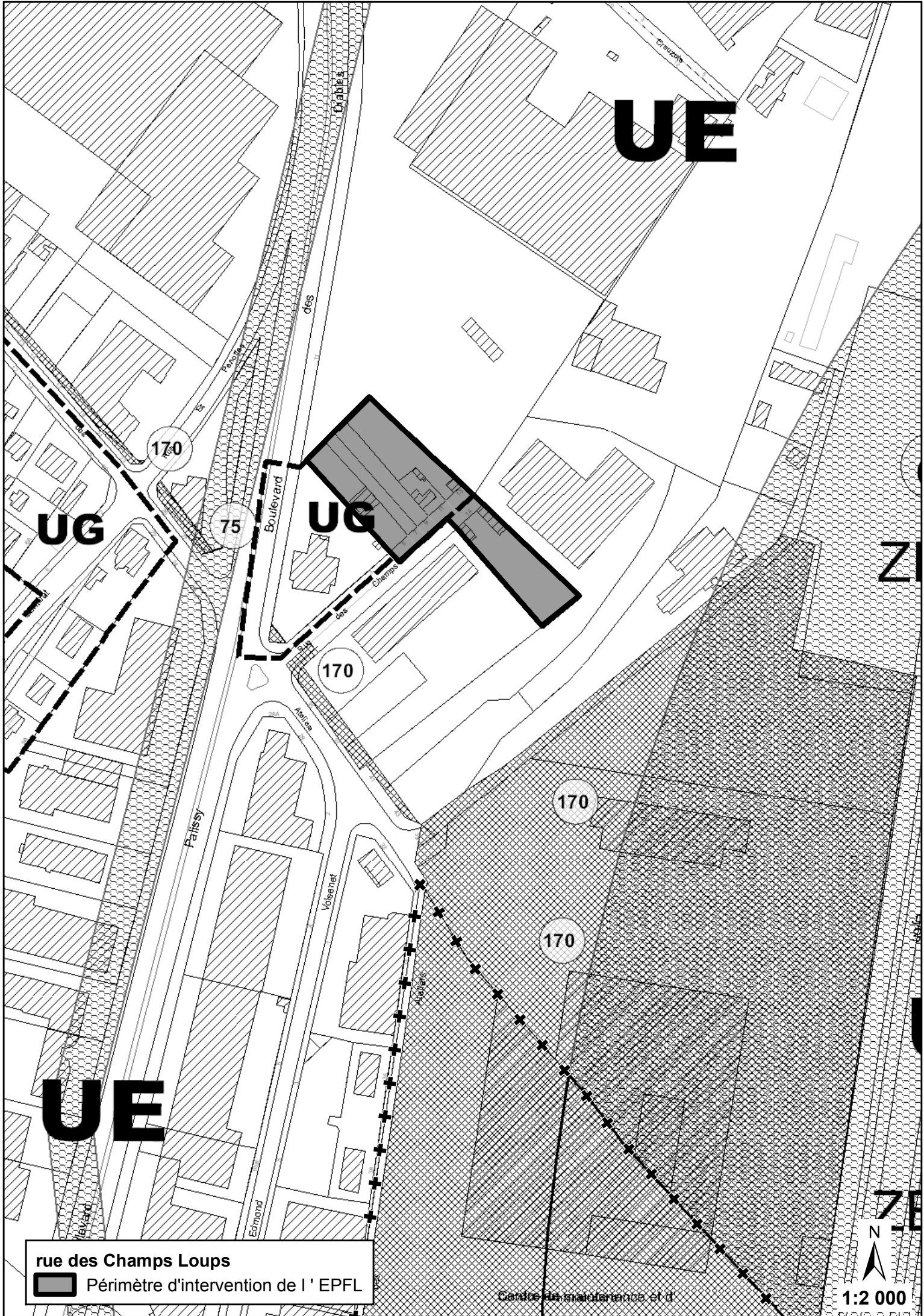
A cette fin, il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour procéder au portage foncier de ces biens, au titre du volet thématique "Développement économique", conformément à la valeur vénale fixée par France Domaine. Il est précisé que les acquisitions interviendront en fonction des opportunités amiables ou par exercice du droit de préemption urbain sur délégation de ce droit à l'EPFL.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est rappelé que la durée de portage est de 4 ans, renouvelable par deux tranches de deux ans et que la participation aux frais de portage est de 3 % par an pour la durée de portage initial et de 4 % par an pour la période de prolongation éventuelle.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés bâties et des terrains nus situés à Dijon, rue des Champs Loups en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique "Développement économique" ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or, adopté les 25 février et 17 septembre 2009 par le Conseil d'Administration de l'établissement et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, les conventions opérationnelles correspondantes qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.



rue des Champs Loups  
 [Grey Box] Périmètre d'intervention de l' EPFL